



Règlements régissant l'occupation de nos lieux.

Chers client(e)s, afin d'assurer votre confort et celui de ceux qui suivront, nous vous demandons votre coopération sur les points suivants :

- 1) Par respect pour les autres résidents de l'immeuble et pour nos voisins, nous vous prions de réduire le bruit à son minimum à compter de 23 heures.
- 2) Ne lavez pas nos literies et serviettes, si vous avez besoin de les remplacer, veuillez nous en aviser. De plus nos serviettes ne doivent jamais être utilisées pour la plage ou tout autre usage que l'hygiène corporelle. Le matériel souillé irrécupérable (taches tenaces) vous sera chargé sans autres avis. Un martelât taché d'urine ou de sang sera remplacé aux frais du locataire
- 3) Vous brisez un morceau de vaisselle ou de verrerie ou tout autre équipement, veuillez nous en aviser afin que nous le remplacions.
- 4) Ne déplacez pas les meubles lourds dans la maison, ils ont été placés par choix aux endroits appropriés, de plus, de les déplacer pourrait endommager le plancher.
- 5) Il n'est pas permis de fumer dans l'immeuble de même qu'il n'est pas permis d'y introduire d'animaux d'aucune sorte. Toute infraction à ces règlements entrainera des frais de décontamination qui seront chargés au client sans autre avis.
- 6) Les feux de foyer extérieur sont permis seulement dans les endroits désignés à cet effet, aucun feu d'artifice, de bengale ou pétard ne seront tolérés sur la propriété.
- 7) Le client locataire a la responsabilité de remettre les lieux dans un état de propreté et de disposer de ses détritrus. Le fait de laisser la propriété dans un état jugé malpropre entrainera des frais de nettoyage pour le client.
- 8) La résidence est louée pour un groupe prédéterminé de personnes, en aucun temps ce nombre de personnes ne doit être dépassé. La résidence n'est pas un lieu de rassemblement communautaire. Le locataire ne peut en aucun cas sous louer ou prêter les lieux à une tierce personne sans l'autorisation écrite des propriétaires. Les tentes, campeurs motorisés ou tout autre équipement de camping, ne sont pas permis sur le site de la résidence en aucun temps.
- 9) En prenant possession des lieux que vous occupez, vous devenez responsable de tout son contenu, des mobiliers et autres effets qui s'y retrouvent et en signant votre facture, vous reconnaissez vos obligations en cet égard.

L'heure d'arrivée est 16 heures et le départ est 11 heures. En cas d'urgence, notre téléphone est le 418 714-2735.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un agréable séjour chez-nous.